

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 12 OCTOBRE 2021

**Présents :** LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DEHAVANNE Carole, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique.

**Absents excusés :** Jean DONNARS

**Secrétaire de séance :** Chantal DESMOUSSEAUX

**Date de convocation :** 05/10/2021

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2021, l'ordre du jour est abordé.

### Point de situation concernant les travaux d'assainissement et de voirie

M. le Maire présente l'avancée des travaux. Il présente ensuite les éléments financiers suivants :

MARCHÉS	Lot 1 CHAVANY	Lot 2 THIVENT	LRA Contrôles	Bureau d'études Réalités	Bureau d'études Réalités	SIEL	
	Assainissement	Voirie	Contrôle assainissement	aménagement	assainissement		
Montant du marché HT	291 850,65	263 263,14	6 262	14 500	17 000	56 395,13	TOTAL
<b>Montant du marché TTC</b>	<b>350 220,78</b>	<b>315 915,77</b>	<b>7 514,40</b>	<b>17 400</b>	<b>20 400</b>	<b>67 674,15</b>	<b>779 125,10</b>
<i>Dépenses, factures TTC</i>	94 550,42			2 610	9 180		
	58 693,20			5 220	1 020		
				870	1 020		
					2 815,20		<b>TOTAL</b>
Reste à payer TTC	196 977,16	315 915,77	7 514,40	8 700	6 364,80	67 674,15	603 146,28

SUBVENTIONS	
DETR	87 867
Agence de l'eau Loire Bretagne	51 060
Plan de relance Département	37 500
Bonus relance Région	34 000
Département « Appel à Partenariat »	68 900
<b>Montant total subventions :</b>	<b>279 327</b>

Trois devis, non encore validés, ont été réalisés par l'entreprise Chavany : un devis de 2 076 € TTC pour changement du poteau incendie dont le débit s'est avéré insuffisant lors du dernier contrôle ; un devis de 10 199,46 € TTC pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Salle St Pierre ; un devis de 7 492,99 € TTC pour la reprise des sorties eaux usées et eaux pluviales de la Salle St Pierre.

### Bail du logement à l'étage de l'école

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour la signature du bail du logement à l'étage de l'école. Le bail est annuel car ce logement est attribué à l'éducation nationale. Le loyer était de 268 € en 2021, il sera révisé en fonction des indices INSEE de référence des loyers communiqués le 15 octobre.

### Chemins pour le programme de voirie SIVOM 2022

Après avoir ouï l'exposé de son Maire, le Conseil décide de faire chiffrer les travaux de réfection voirie avant de décider des chemins à mettre au programme du SIVOM 2022. L'enveloppe budgétaire sera d'environ 40 000 €, comme les années précédentes. Les chemins prioritaires repérés par la Commission voirie sont : la Rivière, la Grande Terre, Montprier, vers le lotissement du Château et la partie de la rue de l'Eglise, au-delà de la Salle St Pierre, qui n'est pas comprise dans le budget des travaux de réaménagement en cours.

### Aide financière de la Commune de Boyer pour les enfants de Boyer scolarisés à Jarnosse

M. le Maire informe que le conseil municipal de la commune de Boyer, ne disposant plus d'école sur son territoire, a décidé d'octroyer une aide financière aux communes environnantes qui accueillent dans leur école primaire les enfants de Boyer afin de participer aux coûts de fonctionnement. Cette aide financière est de 472 € par enfant de Boyer scolarisé à l'école primaire l'Arc En Ciel de JARNOSSE pour l'année scolaire 2021-2022. Le Conseil municipal remercie les élus de Boyer et accepte la participation financière décidée.

### Questions diverses :

M. le Maire informe que le contrat d'entretien des systèmes de chauffage et de ventilation a été renouvelé avec l'entreprise LEPINE 69470 COURS pour un montant de 1 165,98 € TTC. La VMC du grenier de la Mairie a été ajoutée au contrat.

M. le Maire informe du départ à la retraite au 30 novembre 2021 de Jean-Paul Mathieu, auto-entrepreneur sollicité par la Commune chaque semaine pour réaliser les travaux communaux tels que l'entretien des lagunes, l'arrosage des plantes, les réparations variées. La Commune souhaite continuer à utiliser les services d'auto-entrepreneur, à raison d'une moyenne de 40h par mois. M. le Maire s'entretiendra avec toutes personnes compétentes susceptibles d'être intéressées.

M. le Maire informe que le PLU, arrêté en 2011, ne permet pas de transformer une grange en habitation. En effet, les bâtiments, comme les granges, susceptibles d'être transformés en habitation ne sont pas repérés sur le PLU. Une modification simplifiée du PLU est indispensable pour repérer ces bâtiments pouvant changer de destination. Ce repérage permettrait aux propriétaires de réhabiliter les granges. Une modification simplifiée du PLU suppose les services d'un Bureau d'Etudes pour un coût estimé entre 2 500 et 3 000 € HT, une consultation du public, un travail de 6 mois minimum. Dans les 4 ans à venir, un SCOT va être travaillé en amont d'un travail avec Charlieu Belmont Communauté sur un PLUi. Le Conseil municipal estime que la Commune ne peut pas investir dans cette modification du PLU.

M. le Maire évoque Panneau Pocket, application que de nombreuses collectivités (mairies, EPCI, gendarmeries) mettent à disposition des usagers pour informer et alerter. Il demande notamment l'avis de Y. François qui a mis en place le site internet de la commune. Après échange, le Conseil décide de ne pas opter pour ce service, redondant avec le site, et superflu au regard de l'usage qui en serait fait.

M. le Maire informe que la secrétaire A. Granger et que Y. François, membre de la commission « cimetière », vont suivre 2 jours de formation sur « La gestion et l'organisation des cimetières ».

M. le Maire informe que le sujet des déchets a été longuement évoqué en réunion des Maires. 30 % des poubelles est composé de déchets organiques. Les déchetteries sont victimes de leur succès. Peut-être faudrait-il que les propriétaires broient leurs déchets verts ? F. Fouilland rappelle sa proposition d'emmener sa poubelle à un conteneur collectif, plutôt que de multiplier les petites poubelles personnelles.

M. le Maire informe que l'entreprise Cruzille intervient actuellement sur le chemin de la Tisserie, et prochainement au Grapion.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 23 novembre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.